

DEPARTEMENT DU NORD**ARRONDISSEMENT D'AVESNES****CANTON D'AULNOYE AYMERIES****COMMUNE D'OBIES**

Nombre de membres afférents

Au Conseil Municipal 15

Séance du : 20 juillet 2023

Nombre de membres

En exercice 15

Nombre de membres

Présents 11

L'an deux mil vingt-trois, le 20 juillet à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'OBIES, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis
BAUDEZ Maire.

Date convocation : 10/07/2023

Présents : Mesdames BON Anne, DRUEZ Ennia,

Messieurs DELCROIX Jean-Marie, DELVALLEE Benoit,
COUSIN Jean-Marie, GILLOT Jean-Jacques,
ROUSSEL Julien, TOILLIEZ Didier, DUTHOIT Jean-Pierre,
GILBERT Ph.

Absents : FONTERAILLE Sandrine – SCOURFIELD-CADET Estelle

Procurations :

Mme LOIRE Soline a donné procuration à Mr BAUDEZ Jean-Louis

Mr FETRE Richard a donné procuration à Me BON Anne

Mme DRUEZ Ennia a été nommée secrétaire.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 20 JUILLET 2023

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, il est 18 h 31. Constatant que le quorum est atteint, le conseil peut valablement délibérer.

1) **Approbation du compte rendu de la séance du 19 juin 2023**

Par courrier électronique le 09/06/2023 le compte rendu de la précédente séance a été envoyé aux conseillers pour lecture et validation

Y-a-t'il des observations et des remarques ?

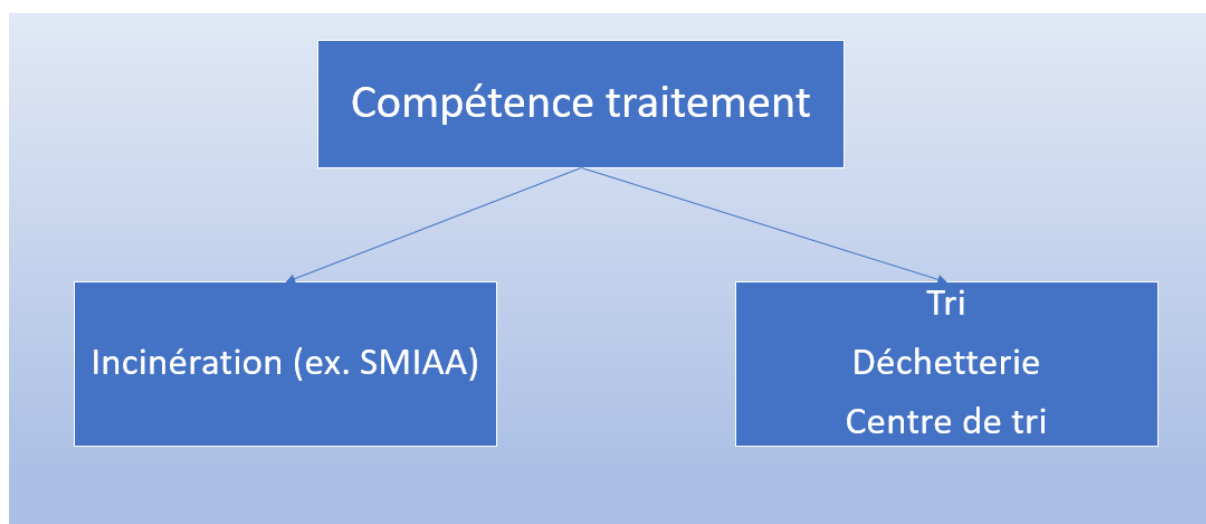
Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

2) Adhésion SIAVED

POURQUOI ADHERER AU SIAVED ?

- La loi pour la transition écologique et croissance verte (2015)
- Répondre aux obligations en matière d'extension des consignes de tri
- Nécessite d'adhérer à **un centre de tri référencé par CITEO** (éco organisme qui finance la récupération des plastiques)

CE QUI VA CHANGER AU 1ER JANVIER 2024



La compétence tri du SIAVED comprend :

- Le centre de tri
- Les déchetteries

POURQUOI LES DECHETTERIES VONT-ELLES ETRE TRANSFEREES ?

- Les déchetteries font partie de la compétence tri dans les statuts du SIAVED
- L'adhésion à la compétence tri implique donc la mise à disposition des déchetteries et le transfert du personnel affecté à 100%

IMPACT SUR LE PERSONNEL

- Transfert de plein droit des agents affectés à 100%
- Maintien de la carrière et des avantages acquis
- Maintien des lieux d'affectation

LES COUTS DU TRAITEMENT VONT-ILS AUGMENTER ?

- L'étude d'impact permet de constater que le coût CCPM du traitement + tri des déchets, c'est-à-dire incinération, déchetterie et tri revient en 2022 à 77 euros par habitant ;
- Contribution SIAVED 2023 – 84 € ;
- Attention, le prix CCPM ne comprend pas le passage aux extensions des Consignes de tri (pas de tri en ECT actuellement) ;
- De plus il faut comparer le niveau de service ;
- Enfin, l'étude d'impact révèle un provisionnement d'environ 16,50 € par habitant afin d'autofinancer les investissements futurs ;
- Le prix de revient net est donc en réalité de 67 € environ au SIAVED ;

QUEL NIVEAU DE SERVICE SUPPLEMENTAIRE DEMAIN AU SIAVED ?

- Accès à l'ensemble des Déchetteries du SIAVED
- Collecte de l'amiante en porte à porte

LA TEOM VA-T-ELLE AUGMENTER ?

La TEOM restera toujours votée par le Pays de Mormal, le conseil communautaire est souverain. L'augmentation de la TEOM n'est pas automatique, il s'agit d'une décision politique

LA TEOM

Il est important de rappeler que les gains sur le marché de collecte devraient permettre de contenir les charges de la CCPM sur les déchets et d'éviter à court terme, une hausse de la TEOM

HISTORIQUE DE LA TEOM

Rappel : La TEOM n'a pas augmenté en taux depuis 2016. Les valorisations de bases ont permis à la CCPM de financer les hausses de charges liées aux déchets ; d'une année sur l'autre le reste à charge supporté par la CCPM est plus ou moins important

La TEOMi

Par ailleurs dans le cadre de la mise en place de la TEOMi, **les foyers les plus vertueux pourront faire baisser leur TEOMi**, les moins vertueux pourraient payer plus cher, mais cela n'est pas lié directement à l'adhésion SIAVED

SI LA CCPM N'ADHERE PAS AU SIAVED ?

Nécessité de relancer un marché pour le tri, sans garantie de trouver un site labellisé
Perte des soutiens CITEO (estimés entre 700 et 800 000 €)
Il faudra aussi relancer un marché pour trouver un incinérateur

LA GOUVERNANCE AU SIAVED

- La CCPM disposera de 7 délégués + 1 VP ;
- La prospective et les nouveaux choix d'investissement devront être validés par le futur comité syndical ;
- Les 5 nouveaux EPCI adhérents seront majoritaires dans l'organe délibérant en effet LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE L'AVESNOIS a dit « non » au SIAVED.

En date du 4 juillet 2023 la CCPM a voté l'adhésion au SIAVED par 49 voix et 10 abstentions et qu'il est demandé aux communes membres de ratifier cette délibération très rapidement.

Y-a-t'il des observations et des remarques ?

Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 03 (FETRE-BON-ROUSSEL)

3) Attribution du contrat PEC

Melle Maurane CHAPEAU remplacera Mme CUVELIER Céleste à compter du 1^{er} septembre. C'est la fille d'une habitante d'Obies.

4) **Borne électrique**

Un nouveau plan d'attribution de borne va être initié au niveau de la CCPM et 8 nouvelles bornes vont être réparties dans la communauté de commune. Nous avons écrit une lettre de motivation au président lui demandant la pose prioritaire d'une borne sur la commune.

5) **Peinture dans la salle du conseil**

Un premier devis de l'entreprise TP Décoration a été reçu (entreprise qui a effectué les travaux de peinture de l'école d'un montant de 4.770,00 € hors taxe)

Un deuxième devis est attendu pour décider. Les travaux sont prévus au mois d'octobre. Ce sera une pose d'un textile avec choix de couleurs.

6) **Devis pour marquage au sol de la limitation de vitesse**

Deux devis ont été reçus de l'entreprise SIGNASOL :

Le premier comprend de la résine thermo pré fabriqué et dispose d'une durée de vie d'environ 10 ans voir plus, le coût s'élève à 175 Euros par panneau soit 1400 € HT pour l'ensemble du marquage.

Le deuxième est réalisé en peinture routière traditionnelle et dispose d'une durée de vie de 5 ans.

Le coût se monte à 75 € le panneau soit 600 € HT pour les 8 panneaux

Qu'en pensez-vous ? L'assemblée préconise celui à 75€ et on avisera dans le temps.

7) **Devis Portes des vestiaires**

Deux portes de vestiaire du local de foot sont en mauvais état après une demande de devis pour réparation il s'avère impossible de retrouver la quincaillerie correspondante aux portes, gonds cassés. Un devis a été établi auprès de l'entreprise DOUAY pour le remplacement montant de l'offre de prix 4.354 € HT

Qu'en pensez-vous ? L'assemblée demande que d'autres devis soient demandés dont ECO PRO à Bavay.

8) **délibération redevance d'occupation du domaine Public**

Comme chaque année nous sommes tenus de délibérer pour obtenir le paiement de la redevance versée par GRDF. Cette année la redevance s'élève à 410,00 €.

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

9) Délibération remboursement retenue de garantie EPH

La société EPH ayant déposée le bilan et se trouve actuellement totalement liquidée il convient donc de récupérer le dépôt de garantie de 1.053,40 € et la trésorerie demande une délibération pour récupérer la somme.

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

10) Questions divers

- Remplacement de la 2ème porte de garage après discussion c'est la proposition du volet électrique qui a été retenue.
- Renouvellement du contrat de Mme Sylvie BOULANGER pour un an.
- Hôtel à insectes (voir à la rentrée avec l'école de l'Assomption pour projet pédagogique).
- Rappel du forum des associations qui se tiendra le 9 septembre prochain dans l'après-midi. Mr DUTHOIT souligne le travail effectué pour la préparation de ce forum par Melle Estelle SCOURFIELD CADET.
- Discussion sur le devenir de la parcelle (chemin latéral se trouvant le long de l'ancienne voie ferrée voir avec les riverains s'ils sont intéressés par l'acquisition de la parcelle).

Signature des délibérations.

Monsieur le Maire souhaite de bonnes vacances à l'ensemble du conseil.

Il est 19 H 22, la séance est levée.